

## Conditions Générales de Vente des Formations en Intra

### Sommaire

#### Préambule

Article 1. Champ d'application des conditions générales de vente des formations "en intra"

Article 2. Les "formations en intra" sont assurées selon les modalités précisées dans le présent article

Article 3. Conditions tarifaires, modalités de facturation et de paiement, pénalités de retard

Article 4. Convocation des stagiaires et remise d'une attestation de présence

Article 5. Spécificités des formations "en distanciel"

Article 6. Annulation ou report des formations, remplacement d'un stagiaire

Article 7. Limites à la responsabilité du GISTI

Article 8. Propriété intellectuelle

Article 9. Protection des données personnelles

Article 10. Publicité de la convention

Article 11. Règlement des litiges et droit applicable

### Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes de prestations de formations intra- entreprises dites "formations "en intra"" passées par les personnes ci-après dénommées "la/le Client·e" et reçues par le Groupe d'information et de soutien des immigré·es 3, Villa Marcès 75011 PARIS Siret 31513157300042, ci-après dénommé « le GISTI », et sont valables au moment où la commande est passée. Elles peuvent être consultées sur le site du GISTI [www.gisti.org](http://www.gisti.org)

Les formations "en intra" sont dispensées aux stagiaires qui, dans les conditions précisées dans les présentes conditions générales de vente, demeurent sous la seule responsabilité de la/du Client·e, laquelle/lequel a conclu avec le GISTI une convention de formation ""en intra"".

## **Article 1. Champ d'application des conditions générales de vente des formations "en intra".**

1.1 Les conditions générales de vente des formations "en intra", consultables sur le site [www.gisti.org](http://www.gisti.org), sont transmises à la/au Client·e par le GISTI avec le devis ou la convention.

1.2 Le GISTI se réserve la faculté de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment et de porter ces modifications à la connaissance des Client·es par leur publication sur le site du GISTI.

1.3 En cas de modification, les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

1.4 Si une quelconque clause des présentes conditions générales de vente était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité du contrat ou de la convention.

1.5 L'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente, lesquelles prévalent sur tout autre document et notamment sur toutes conditions générales d'achat, doit être considérée comme donnée par la/le Client·e au GISTI, dès lors que ledit Client·e a conclu une convention de formation "en intra" avec le GISTI.

1.6 Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente n'est opposable au GISTI si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celui-ci.

1.7 De ce qui précède il résulte que la/le Client·e reconnaît avoir une parfaite connaissance des présentes conditions générales de vente au moment où il signe sa convention de formation en intra.

## **Article 2. Les "formations en intra" sont assurées selon les modalités précisées dans le présent article :**

2.1 Il revient à la/au Client·e de désigner les stagiaires devant participer à une formation "en intra". Il/elle assume donc seul·e la responsabilité de l'inscription de ses stagiaires. La/le Client·e précise le nombre de stagiaires qu'elle/il souhaite inscrire (en général le nombre maximum est de 20 personnes).

2.2 Le GISTI désigne, sous sa seule responsabilité, les formateurs·trices chargé·e-s d'animer les formations "en intra". Il peut s'agir, soit de salarié·e-s, de membres ou de bénévoles du GISTI

soit de personnes qui exercent leur activité au sein d'organismes collaborant avec le GISTI et qui, en raison de leurs compétences, sont, selon le GISTI, les mieux à même d'assurer certaines sessions de la formation "en intra".

2.3 Les formations "en intra" se tiennent dans des conditions matérielles (accueil, salle, etc. ) placées sous la seule responsabilité de la/du Client-e.

2.4 La/le Client-e exprime ses besoins à partir desquels le GISTI formule une proposition pédagogique.

2.5 Il est remis à chaque stagiaire, selon les besoins appréciés par le GISTI, soit sous une forme papier soit sous une forme dématérialisée, au début de chaque session ou dans le courant de la formation "en intra", une documentation se rapportant aux thèmes abordés. Le GISTI décline toute responsabilité pour les éventuels erreurs et/ou oublis qui pourraient être relevés dans la documentation précitée. Le GISTI n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de ladite documentation après la fin de la formation "en intra".

2.6 Une formation en intra ne peut se tenir qu'après réception par le GISTI de la convention de formation signée par la/le Client-e et, le cas échéant revêtue de son cachet ainsi que du règlement du prix tel qu'il a été convenu dans la convention. Conformément à l'article L. 6353-5 du code du travail, à compter de la signature de la convention, la/le Client-e dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter ; ce délai est porté à quatorze jours pour les conventions conclues à distance (article L.221-18 du code de la consommation).

### **Article 3. Conditions tarifaires, modalités de facturation et de paiement, pénalités de retard**

#### 3.1 Conditions tarifaires

3.1.1 Le prix de chaque formation "en intra" que doit régler la/le Client-e figure dans la convention de formation professionnelle. Ce prix est net de taxes, le GISTI n'étant pas assujéti à la TVA par application de l'article 261 4-4-a du code général des impôts.

3.1.2 Le prix des formations "en intra" inclut la fourniture des documents et autre matériel pédagogique mais exclut toute autre prestation, notamment les repas qui sont à la charge de la/du Client-e.

3.1.3 Le prix des formations "en intra" en ligne (en distanciel) n'inclut pas le coût de la connexion à internet qui demeure à la charge de la/du Client-e. Le montant du prix de la formations en ligne (hors coût de connexion) est donc facturé et dû par la/le Client-e, que celui-ci se soit connecté ou pas.

3.1.4 Toute formation commencée est due en totalité.

## 3.2 Modalités de facturation et de paiement

3.2.1 Les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans la convention de formation "en intra".

3.2.2 Les factures sont payables par la/le Client·e dans le délai d'un mois à compter de la réception de la facture ou - le cas échéant, conformément à l'échéancier arrêté entre le GISTI et la/le Client·e - par chèque ou virement bancaire.

3.2.3 Prise en charge par un organisme tiers

3.2.3.1 En cas de prise en charge du paiement d'une formation "en intra" par un organisme extérieur (un Opérateur de compétences OPCO), il appartient à la/au Client·e de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation "en intra" et de s'assurer que cette demande a bien été prise en considération ;
- de l'indiquer explicitement dans sa commande ;
- de transmettre au GISTI l'accord de prise en charge avant le début de la formation en intra ;
- de s'assurer du paiement effectif au GISTI par l'OPCO qu'il aura désigné.

Le GISTI procède alors à l'envoi de la convention de formation "en intra" à l'OPCO. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le GISTI facture directement le reliquat à la/au Client·e.

3.2.3.2 Si l'OPCO ne confirme pas la prise en charge financière de la formation "en intra" ou que le GISTI n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au premier jour de la formation "en intra", le coût de celle-ci est facturé dans sa totalité à la/au Client·e.

3.2.3.3 En cas de non-paiement par l'OPCO des frais de formation "en intra", éventuellement majorés de pénalités de retard, pour quel que motif que ce soit, la/le Client·e en est préalablement informé par tout moyen par le GISTI et est redevable de l'intégralité du coût de la formation.

## 3.3 Pénalités de retard

3.3.1 En cas de retard de paiement par la/le Client·e, le GISTI applique des pénalités exigibles de plein droit et sans rappel égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande. Le GISTI peut également réclamer à la/au Client·e une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros.

3.3.2 En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance et après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrés suivant l'avis de réception de ladite mise en demeure, le GISTI se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir demandée par la/le Client·e.

3.3.3 En outre, en cas de retard de paiement, le GISTI se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que la/le Client·e ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

## **Article 4. Convocation des stagiaires et remise d'une attestation de présence**

4.1. Il appartient à la/au Client·e, que la formation "en intra" soit en présence physique (en "présentiel") ou en ligne (en "distanciel"), de faire connaître à ses stagiaires, par les moyens qu'il estimera le mieux appropriés, soit le lieu exact et les jours et heures de la formation "en intra", soit les jours et heures de connexion à l'URL de la visio-conférence. Le GISTI ne peut être tenu pour responsable du retard ou de l'absence d'un stagiaire à une formation "en intra" du fait de son ignorance des modalités de sa convocation.

4.2. En application de l'article L. 6353-1 du code du travail, une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement signées par les stagiaires après chaque demi-journée de session de la formation "en intra" est adressée à la/au Client·e et/ou au stagiaire à l'issue de la formation. Cette attestation mentionne les objectifs, la nature et la durée de la formation. Les feuilles d'émargement des sessions d'une formation "en intra" peuvent être obtenues sur demande de la/du Client·e à l'adresse [formation@gisti.org](mailto:formation@gisti.org)

## **Article 5. Spécificités des formations "en distanciel"**

### 5.1 Responsabilités respectives de la/du Client·e et du GISTI

5.1.1. Le choix du système de visioconférence ainsi que le bon fonctionnement de la connexion des stagiaires sont régis par la convention conclue entre le GISTI et la/le Client·e.

5.1.2. Le GISTI assume la responsabilité du bon fonctionnement du matériel et de la connexion à internet pour les personnes assurant la formation.

5.2. Interdiction d'enregistrer : Il est interdit aux stagiaires, sauf dérogation expresse accordée par écrit par le GISTI, d'enregistrer en audio ou en vidéo, tout ou partie d'une session de formation en intra.

## **Article 6. Annulation ou report des formations, remplacement d'un stagiaire**

### 6.1 Annulation ou report à l'initiative du GISTI

6.1.1 Pour les formations en intra, le GISTI s'assure que le nombre de stagiaires participant à une formation est conforme à celui qui a été arrêté contractuellement avec la/le Client·e.

6.1.2 Dans le cas où le GISTI ne parviendrait pas à assurer une formation "en intra" jusqu'à son terme, il s'engage à faire tous ses efforts pour reporter ladite formation "en intra" dans les meilleurs délais. Toutefois, si une formation "en intra" est déjà commencée et que le GISTI est contraint de l'interrompre pour un motif de force majeure telle que cette notion est définie par l'article 1218 du code civil ou pour un motif indépendant de sa volonté (grève des transports, maladie du/de la formateur/trice...), la convention conclue avec la/le client·e est résiliée de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au *pro rata*

*temporis* de leur montant prévu à la convention, déduction faite, le cas échéant, des sommes déjà facturées et/ou payées.

6.1.3 Dans le cas où les circonstances, par exemple une crise sanitaire, ne permettraient pas qu'une formation "en intra" se tienne "en présentiel", le GISTI pourrait proposer à la/au Client·e la conclusion d'un avenant à la convention de formation "en intra" prévoyant que ladite formation se déroulerait en "distanciel".

6.1.4 En application de l'article L. 6354-1 du code du travail :

- dans le cas d'annulation, les frais d'inscription, dès lors qu'ils ont été préalablement intégralement réglés ou ont fait l'objet d'un acompte, sont remboursés à la/au client·e ;
- dans le cas de report, la/le client·e peut, soit se faire rembourser si les dates de report que le GISTI lui propose ne lui conviennent pas, soit demander que la somme qu'il a versée soit affectée à la formation "en intra" reportée.
- dans tous les cas, l'annulation ou le report d'un stage de formation "en intra" ne donne pas droit à la/au Client·e à réclamer au GISTI des dommages et intérêts.

6.2 Annulation à l'initiative de la/du Client·e

6.2.1 Toute demande de la/u Client·e d'annulation d'une formation "en intra" ou de remplacement d'un stagiaire doit être adressée par écrit au GISTI (courrier ou courriel).

6.2.2 Dans le cas où la/le Client·e renoncerait à une formation "en intra" avant qu'elle n'ait commencé, il devrait le faire savoir au GISTI par courriel ou par courrier. Le GISTI appliquerait alors les retenues suivantes :

- dans un délai supérieur à 15 jours et strictement inférieur à 30 jours avant le début de la formation "en intra" : 30% du coût de la formation est dû ;
- dans un délai strictement inférieur à 15 jours : 70% du coût de la formation "en intra" est dû ;
- En cas de renoncement le jour de la formation "en intra" : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

6.3. Demande de remplacement d'un stagiaire par la/le Client·e

6.3.1 Dans le cas où la/le Client·e ferait connaître au GISTI, par courriel ou courrier au moins sept jours avant le début de la formation "en intra", qu'un stagiaire déjà inscrit ne pourra pas participer à une formation "en intra", le GISTI donne à la/au Client·e la possibilité de remplacer le/la stagiaire empêché par un.e autre stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

6.3.2 Sauf cas exceptionnels convenus au préalable avec le GISTI, il n'est pas possible aux stagiaires de n'assister que partiellement aux formations "en intra" ou qu'un.e stagiaire soit remplacé.e par une autre personne en cours de formation.

## **Article 7. Limites à la responsabilité du GISTI**

7.1 Le GISTI considère que les formations "en intra" qu'il propose correspondent à la description qui en est faite dans le programme convenu au préalable avec le/la Client·e et ayant fait l'objet d'une contractualisation. Il appartient donc à la/au Client·e de rapporter, le cas échéant, la preuve contraire d'une non-conformité.

7.2 La responsabilité du GISTI ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée par la/le Client·e et est limitée aux préjudices directs subis par ce dernier, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, de préjudice commercial ou de perte de données et/ou fichiers.

7.3 En tout état de cause, au cas où la responsabilité du GISTI serait retenue, le montant total des sommes mises à sa charge ne pourrait excéder le montant total du prix payé par la/le Client·e au titre de la formation "en intra" concernée.

7.4 Sans préjudice des obligations résultant pour le GISTI des dispositions du code du travail concernant la sécurité incendie (article R. 4227-37) et les accidents du travail (article R. 6342-3), et qui figurent dans le règlement intérieur du GISTI, la/le Client·e, pour son propre compte et pour le compte de ses stagiaires, reconnaît détenir une police d'assurance couvrant les dommages matériels ou corporels qui pourraient survenir durant les heures effectives de la formation "en intra".

## **Article 8, Propriété intellectuelle**

8.1 Le GISTI et la/le Client·e en son nom propre et en celui de ses stagiaires s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, etc.), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation en inter ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat ou de la convention.

8.2 Le GISTI est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble du contenu des formations en inter qu'il propose. Toute la documentation et tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique etc.), utilisés dans le cadre des formations en inter, appartiennent, au sens du code de la propriété intellectuelle, à titre exclusif au GISTI.

8.3 La documentation ainsi que les contenus et supports pédagogiques précités ne peuvent, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de

données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès du GISTI.

8.4 Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par le GISTI est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales.

8.5 Par exception aux articles 8.1, 8.2 et 8.3 ci-dessus, le GISTI accorde à la/au Client-e, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation en inter fourni. La/le Client-e a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur du GISTI soit reproduite sur chaque copie du support de formation.

8.6 Toute utilisation autre que pour une copie privée (par exemple pour une formation ou un livre...) par la/le Client-e d'un support (ou d'une documentation ) qui lui a été fournie à l'occasion de la formation en inter ne peut se faire qu'avec l'autorisation expresse et écrite du GISTI.

## **Article 9. Protection des données personnelles**

9.1 Pour les besoins de ses formations en inter le GISTI peut collecter des données à caractère personnel concernant la/le Client-e et les stagiaires. Dans tous les cas, les données nominatives saisies lors d'une commande de formation en inter ne sont enregistrées que dans la base de données de la formation en inter en ligne du GISTI et ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers partenaire du GISTI.

9.2 La/le Client-e et les stagiaires disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements.

9.3 Les données nominatives demandées aux Client-es par le GISTI sont strictement destinées au traitement de leurs commandes de formations. Elles ne sont enregistrées que pour être à nouveau réutilisées, sans nouvelle saisie, dans le cas de commandes ultérieures. En toute hypothèse, les données nominatives saisies lors d'une commande ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers partenaire du GISTI.

9.4 Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les Client-es disposent à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression concernant les informations fournies. Pour exercer ce droit, ils doivent prendre contact avec le service formation du GISTI à l'adresse : [formation@gisti.org](mailto:formation@gisti.org) En



cas de demande de suppression des données, celle-ci est effectuée dans un délai de cinq (5) jours ouvrés.

9.5 Conformément à l'exigence de sécurité des données personnelles, le GISTI s'engage, dans le cadre de ses formations en inter, à prendre toutes mesures utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, le GISTI s'engage à :

- ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin de ses formations en inter ;
- conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.

#### **Article 10. Publicité de la convention ou du contrat**

La/le Client·e n'est pas autorisé·e, sauf accord expresse du GISTI, à mentionner sur tout ou partie de sa documentation destinée au public ou sur ses supports commerciaux quelque référence que ce soit à la convention ou au contrat de formation en inter qu'il aurait conclu.e avec le GISTI.

#### **Article 11. Règlement des litiges et droit applicable**

Le GISTI et la/le Client·e s'engagent à rechercher une solution à l'amiable avant l'exercice d'une action contentieuse. Pour toute action contentieuse relative aux présentes conditions générales de vente, le tribunal compétent est celui du lieu du domicile du/de la partie défendeur/défenderesse. Les présentes conditions générales de vente et les conventions et contrats y afférents sont soumis au droit français.